

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### ENV 008-6981/19/BM

#### ■ **Approbation du programme général de construction d'un bâtiment d'exploitation pour la réalisation d'un Espace Test Agricole au lieu-dit "L'Enfant Est", secteur de Luynes sur la commune d'Aix-en-Provence** MET 19/12307/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Composante forte de l'économie locale et vectrice d'attractivité territoriale, l'agriculture constitue un potentiel exceptionnel d'approvisionnement alimentaire et de rayonnement du territoire.

Notre territoire doit cependant agir face à une raréfaction des terres agricoles et à une fragilisation de la profession. Une large mobilisation de l'ensemble des acteurs du monde agricole s'impose afin de préserver une économie agricole prospère, emblématique de la richesse de nos terroirs et de la qualité de nos productions.

En réponse à ces enjeux stratégiques et dans le cadre de sa compétence agricole, la Métropole Aix-Marseille-Provence, poursuit l'ambition de maintenir, de manière dynamique, les surfaces agricoles sur son territoire dans une perspective de reconquête agricole, de renouvellement et d'accompagnement des exploitants.

À ce titre, sur la base d'une réflexion initiée avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et avec le soutien du Département, la Métropole a décidé de créer un « Espace Test Agricole » tourné vers l'installation en agriculture.

Le Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018, par délibération n°ENV 004-5212/18/CM, a approuvé le principe de création de cet espace test agricole sur la commune d'Aix-en-Provence, Lieu-dit « L'Enfant Est », secteur de Luynes (parcelle HL 0060, d'une superficie de 94 854 m<sup>2</sup>).

Ce projet est à mettre en lien avec l'objectif de réorientation alimentaire de la production agricole locale dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.

L'Espace Test Agricole ou « couveuse agricole » est un dispositif qui permet à de futurs agriculteurs non immatriculés de tester leur projet, en grandeur réelle, dans des conditions optimales, avant la création de leur propre exploitation agricole.

Ce dispositif réunit l'ensemble des acteurs et les conditions nécessaires au test d'activité en situation réelle d'un futur exploitant agricole, sur le site de Luynes.

Cette organisation implique :

- Un cadre légal pour l'exercice de l'activité de l'intéressé : c'est la fonction couveuse (hébergement juridique et comptable).
- Des moyens de production (foncier, bâtiments) : c'est la fonction logistique.
- Un dispositif d'accompagnement et de suivi de l'entrepreneur à l'essai : c'est la fonction d'accompagnement.

Le test d'activité s'étend sur une période de 1 à 3 ans, en règle générale en fin de formation agricole initiale ou adulte dans le cas d'une reconversion professionnelle. La finalité de sortie d'un espace test est la création d'une entreprise agricole.

L'espace test agricole accueillera 4 porteurs de projets sur des parcelles de 1,5 hectares, pour une activité de production maraîchère diversifiée, valorisée en circuit court, répondant ainsi aux nouvelles attentes alimentaires des consommateurs pour des produits locaux, saisonniers et de qualité.

La mise en œuvre concrète du projet et l'accueil des « entrepreneurs à l'essai », nécessite l'aménagement de la parcelle comprenant la construction d'un bâtiment d'exploitation, de type hangar agricole pour le remisage des engins et le stockage en chambre froide ainsi que l'aménagement du parcellaire agricole pour l'exploitation.

Le programme général de l'opération consiste à créer un bâtiment agricole comprenant :

- Une zone dédiée à l'exploitation (composée d'un espace de remisage engins et gros matériels), un atelier, un espace conditionnement, des zones de stockage (sec 12°C, chambre froide à 4°C et divers), des locaux techniques (phytosanitaire, hydrocarbure et solaire photovoltaïque)
- Des locaux pour les agriculteurs composés d'un bureau commun, d'un espace convivialité, de vestiaires/sanitaires/douches
- Un hébergement correspondant à un logement type T2 affecté au gardien ainsi qu'un logement partagé regroupant 3 chambres individuelles et une salle de vie commune.

Le bâtiment représentera une surface utile totale d'environ 700 m<sup>2</sup> soit une surface hors œuvre de l'ordre de 800 m<sup>2</sup>.

Les aménagements extérieurs concernent l'environnement immédiat du bâti avec le traitement des abords (accès, voies de circulation et stationnement, aménagements paysagers) ainsi que des surfaces dédiées à l'exploitation correspondant à l'aire de lavage et de service accolée au hangar agricole.

Les unités de culture, d'une surface de 1,5 ha, seront irriguées par un branchement en eau brute du Canal de Provence.

Le volet logistique du projet (création du bâtiment et aménagements) représente un investissement évalué à 1 250 000 euros HT, soit 1 500 000 euros TTC.

La réalisation du projet s'étalera sur trois ans selon les phases opérationnelles suivantes :

- Désignation maîtrise d'œuvre : décembre 2019
- Dépôt permis de construire : avril 2020

**Signé le 24 Octobre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019**

- Désignation des entreprises : décembre 2020
- Démarrage des travaux : janvier 2021
- Fin travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2021

Il est proposé au Bureau de la Métropole de lancer la phase opérationnelle de l'opération et d'en confier la maîtrise d'ouvrage à la Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix.

Des cofinancements de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés sont possibles. Il convient, en conséquence, de les solliciter dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Aussi, parallèlement à cette délibération, une autre délibération spécifique est envisagée pour solliciter une subvention du Conseil Départemental 13, qui s'est déclaré prêt à soutenir l'investissement à hauteur maximum de 60%, ainsi qu'à tout autre organisme habilité.

-Il est signalé que la parcelle et la constructibilité du site sont liées à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France qui doit fixer ses conditions avant la fin 2019.

-A noter qu'une campagne de fouilles archéologiques est menée à proximité de la parcelle en raison de la présence des vestiges d'une ancienne base.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°ENV 004-5212/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 approuvant le principe de la création d'un espace test agricole situé sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, commune d'Aix-en-Provence, Lieu-dit « L'Enfant Est », secteur de Luynes ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 17 octobre 2019.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Approbation du programme général de construction d'un bâtiment d'exploitation pour la réalisation d'un Espace Test Agricole sur le territoire de la Métropole, commune d'Aix-en-Provence, Lieu-dit « L'Enfant Est », secteur de Luynes.

**Signé le 24 Octobre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2019**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le programme général de construction d'un bâtiment d'exploitation et l'aménagement du parcellaire agricole pour un coût d'investissement global de 1 500 000 euros TTC; ci annexé.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à lancer la phase opérationnelle de l'opération, à en confier la maîtrise d'ouvrage à la Direction Maîtrise d'ouvrage et Ingénierie des Bâtiments de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 06 de État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'investissement : opération budgétaire 4581162462, nature 4581 (2128), fonction 6312, autorisation de programme n°2018/2 (DI462-4A).

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Agriculture

Christian BURLE